

CHARTE DE L'INSTITUT

L'institut SUREZA SPA est un établissement pratiquant le massage esthétique naturiste. Après avoir pris connaissance de la prestation commandée et de ses modalités d'application, chaque client(e) s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité suivantes :

Une douche est exigée avant toute prestation. Nous vous prions d'utiliser les serviettes mises à votre disposition pour votre plus grand confort.

Vos vêtements et effets personnels restent dans votre cabine, sous votre responsabilité. Aucun objet ni accessoire n'est admis dans notre établissement, dans les cabines et durant les prestations.

Toute prestation est clairement définie dans la plaquette SUREZA SPA et ne peut subir aucune modification dans sa nature, sa forme et sa tarification. Tout contact physique du fait de la nature même de la prestation commandée est établi par un personnel qualifié et formé ; aucune autre sorte de "toucher", massage ou effleurement ne peut être demandée.

Nos prestations "nues" sont effectuées dans le cadre du naturisme ; nous vous prions de n'opter pour ces massages que motivé par l'esprit, la philosophie et l'éthique de ce mode de vie, de pensée et de recherche du bien-être. Ces prestations ne peuvent faire l'objet d'aucune autre sollicitation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institut.

Toute proposition de nature à modifier la prestation est interdite. Notre personnel refusera systématiquement toute demande contraire à la "Charte Client". Par ailleurs, la plus grande courtoisie verbale et physique est exigée ; le non-respect de cette règle entraînera l'arrêt immédiat de la séance, sans pouvoir exiger le remboursement de celle-ci.

Le personnel de l'institut peut mettre un terme à toute prestation engagée et ce, à tout moment, s'il considère que les consignes ci-dessus ne sont pas respectées. L'institut SUREZA SPA vous souhaite un agréable moment de bien-être.

Aucune connotation sexuelle ou à caractère érotique ne peut être assimilée à nos massages. Nos massages ne sont associés à aucune technique de kinésithérapie, aucune technique médicale ou gymnastique rééducative. Nos massages ne remplissent (sur la peau ou les muscles) en aucun cas les fonctions liées aux massages kinésithérapeutiques (art 1er du décret n° 96-879 du 8 octobre 1996).